



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie de Lyme

Question écrite n° 3559

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la menace de l'émergence des maladies vectorielles à tiques. En effet, la gravité de ce risque dépend étroitement de notre veille sanitaire. Or ces maladies demeurent largement sous-diagnostiquées et représentent un coût considérable, tant pour la santé humaine que pour la santé animale. Pour la plupart, elles seraient pourtant curables à peu de frais si l'information des professionnels de santé et des personnes à risques était suffisante. En effet, les « nouvelles rickettsioses » ne font l'objet d'aucune veille officielle et leur surveillance repose sur les médecins généralistes et sur les vétérinaires de terrain bénévoles qui s'inquiètent légitimement de cette situation qui perdure malgré leurs différentes alertes. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer les moyens qu'elle entend mettre en oeuvre dans les meilleurs délais pour réaliser l'inventaire des agents pathogènes transmis par les tiques et pour organiser un réseau de surveillance et d'information concernant ces maladies.

Texte de la réponse

Les tiques sont des acariens hématophages et de nombreuses espèces sont présentes en France. Certaines espèces d'ixodes, de Rhipicephalus et de Dermacentor sont vectrices de maladies : 1 Bactériennes : la borreliose de Lyme, les rickettsioses (comme la fièvre Q ou la fièvre boutonneuse méditerranéenne), les anaplasmoses et ehrlichioses, etc. ; 2 Virales : les syndromes méningo-encéphalitiques (comme la méningo-encéphalite à tiques d'Europe centrale due à un arbovirus), les syndromes hémorragiques (comme la fièvre Crimée-Congo...), les syndromes fébriles algiques (comme les « dengue-like » du Colorado) ; 3 Parasitaires : les babésioses américaines ou européennes. Les tiques vivent de préférence dans le sous-bois des forêts, notamment dans les zones herbeuses et buissonnantes en lisière de forêts, en clairières et le long des chemins forestiers, ainsi que des haies et des zones de hautes herbes et de buissons. La tique se nourrit de sang dont elle a besoin pour assurer son développement, en piquant des mammifères sauvages (qu'elle trouve en forêt), mais parfois l'homme. En forêt, il importe donc de porter des vêtements couvrants imprégnés par un insecticide et d'utiliser des répulsifs cutanés. D'autres espèces de tiques, comme celles qui piquent les chiens, ont d'autres habitats et peuvent parfois piquer l'homme. En 2000, l'Institut de veille sanitaire (InVS) a entrepris un travail sur les zoonoses concernant les modalités de surveillance à développer, les mesures d'information à l'adresse des médecins et les mesures de prévention à mettre en place pour la population. Certaines, notamment la borreliose de Lyme et l'encéphalite à tiques, jugées prioritaires, ont fait l'objet d'études (estimation de l'incidence dans différentes régions ou dans certaines catégories professionnelles), d'investigations de cas groupés, de création de centres nationaux de référence (CNR) et d'informations soit professionnelle (conférence de consensus sur la borreliose de Lyme le 13 décembre 2006) soit par les autorités sanitaires (information grand public sur la prévention sur le site web du ministère). Tous ces éléments ont été publiés dans un numéro thématique du Bulletin épidémiologique hebdomadaire sur les zoonoses en juillet 2006 (http://www.invs.sante.fr/beh/2006/27_28/beh_27_28_2006.pdf). Les borrelioses sont surveillées par l'InVS et le CNR des borrelia basé à l'institut Pasteur, créé en 2002. Des études d'estimation de l'incidence de la borreliose

de Lyme sont menées par région en collaboration avec des médecins et biologistes volontaires signalant les cas observés ou à partir des données sur les cas hospitalisés (PMSI). Pour l'instant les régions concernées par l'étude ont été l'Alsace, la Lorraine, le Limousin et l'Auvergne (résultats disponibles sur le site de l'InVS ou de l'Institut Pasteur). Le CNR et son laboratoire associé (institut de bactériologie de Strasbourg) ont aussi pour mission de mettre au point des méthodes d'amélioration du diagnostic de la maladie (PCR en temps réel), de caractériser la diversité phénotypique et génétique des souches de *Borrelia* détectées en France, et d'évaluer les nouveaux kits commerciaux de sérologie. De plus, le CNR mène des études pour estimer la densité de tiques 1. ricinus infectées par les *Borrelia* dans les régions étudiées. Les rickettsioses et la fièvre Q sont surveillées par le CNR des rickettsies basé à la faculté de médecine de Marseille, qui publie sur son site (<http://ifr48.timone.univ-mrs.fr/Fiches/>) des fiches d'information sur ces maladies. Ce CNR, créé en 1985, effectue le diagnostic d'infections à bactéries intra-cellulaires de culture difficile, et développe l'utilisation en routine de nouvelles techniques de diagnostic direct, de sérologie et d'amplification génique, afin de collecter des données permettant de mieux connaître l'épidémiologie et la physiopathologie des rickettsioses. Ces techniques de biologie moléculaire permettent d'identifier de nouvelles rickettsies en pathologie humaine. L'InVS effectue des investigations autour de cas groupés et des estimations du nombre de cas à partir des données d'hospitalisation ou d'analyses biologiques. Enfin, l'encéphalite à tiques est surveillée par le CNR des arbovirus (institut Pasteur, Paris, avec comme laboratoire associé l'institut de médecine tropicale des Armées à Marseille). Les deux principales maladies intéressant la France sont la maladie de Lyme (de par sa fréquence) et l'encéphalite à tiques d'Europe centrale (de par sa gravité potentielle). Pour la maladie de Lyme il n'y a pas de vaccin mais un traitement curatif antibiotique. La méningo-encéphalite à tiques peut être prévenue par un vaccin spécifique mais qui n'a pas d'indication à l'heure actuelle pour la population générale en France compte tenu du faible nombre de cas (moins de 10 par an). Cette maladie plus fréquente en Autriche, Allemagne et Suisse est toutefois à surveiller. Plusieurs groupes spécifiques sont visés par les recommandations de prévention. Des fiches d'information sont disponibles sur les sites internet de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), de la Mutualité sociale agricole (MSA) et des ministères chargés de la santé et de l'agriculture à la rubrique « Zoonoses en milieu professionnel ». Pour les voyageurs, des recommandations de prévention contre les morsures de tiques sont publiées tous les ans dans le Bulletin épidémiologique hebdomadaire. Ces recommandations sont aussi diffusées dans les régions les plus touchées, par les directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) et certains sites d'associations de loisirs qui donnent des informations sur le sujet. Un premier pas important dans une politique commune de lutte contre ces maladies a été réalisé avec l'organisation, par la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) d'Alsace à Strasbourg, le 28 avril 2008, d'un séminaire transfrontalier (Allemagne, Suisse et France) intégré dans le cadre de la Conférence du Rhin supérieur, traitant des maladies transmises par les tiques (actes disponibles sur le site de la DRASS d'Alsace). Une information du public, complémentaire aux mesures déjà existantes, est envisagée dans le cadre d'une sensibilisation plus générale aux risques liés aux activités de plein air. Enfin, une expertise sur la lutte anti-vectorielle, coordonnée par l'institut de recherche pour le développement, est en cours et comprendra un chapitre sur les tiques, car c'est bien de la recherche sur les tiques et les produits pour lutter contre elles que naîtront sans doute de nouvelles voies de prévention.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3559

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 août 2007, page 5358

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8629